



Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

PROJETS DE VIE ET DE MOBILITES DURABLES POUR BIEN VIEILLIR DANS LES TERRITOIRES EN 2030

**Fiche résumé de recherche
terminée et valorisation**

JUILLET 2012



1 - CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Mobilités, vieillissement et TIC : un croisement peu habituel

Le projet de recherche a choisi d'appréhender les mobilités sous le double prisme du vieillissement et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette démarche est partie d'une acception large de la mobilité : au-delà du *transport* (qui pose des problèmes d'infrastructure et de modes) et du *déplacement* (qui suggère des motifs et des trajets), la mobilité est considérée comme une *aptitude à changer au plan individuel et collectif*, certes au niveau physique (se déplacer, changer d'environnement), mais aussi au plan cognitif (transformer son univers de connaissances), affectif (porter ses affections vers d'autres sujets ou objets), social (changer de milieu, de réseaux relationnels) ou culturel (changer ses croyances, ses comportements). Quant à **l'accessibilité** aux biens, aux équipements, aux services, elle apparaît alors – avec la formation et l'emploi –, comme l'un des fondements majeurs de *l'intégration sociale*.

Objectifs

La recherche-action s'est donnée trois objectifs principaux :

- 1) développer et partager des connaissances sur les attentes et pratiques de mobilités des personnes qui prennent de l'âge en tenant compte des spécificités de leurs territoires vécus ;
- 2) aider les collectivités territoriales à définir des politiques publiques pour répondre aux attentes de ces personnes et, compte tenu des caractéristiques des territoires, favoriser le « vivre ensemble » ;
- 3) concevoir et expérimenter une gamme de services à la mobilité, faisant largement appel aux TIC.

Une démarche thématique et méthodologique originale

A partir d'un état des savoirs sur les mobilités des personnes âgées et dans le cadre de programmes spécifiques (le programme *Pluslonguelavie* animé par la FING, et les travaux opérationnels et de « prospective-active » conduits à l'initiative de l'Agence d'urbanisme de Lyon), a été mise en œuvre une démarche originale qui a permis d'articuler, grâce à la coopération de chercheurs et d'acteurs aux compétences et expériences variées, *recherches qualitatives* (pour appréhender finement les pratiques et attentes des individus), *enquêtes statistiques* (pour analyser et évaluer leurs mobilités), *prospective du présent* (pour percevoir les signaux faibles, poser les bonnes questions et imaginer des futurs souhaitables) et *ateliers de co-conception* (pour inventer, voire expérimenter, des pistes de solutions innovantes).

Deux territoires d'étude

Constatant que l'on ne vieillit pas de la même façon en ville et à la campagne, sur le littoral et à la montagne, ou dans les différentes régions de France, la recherche a tenté d'appréhender diverses *manières d'habiter les territoires* au regard des situations et des projets de vies des personnes vieillissantes. A cet égard, les *territoires étudiés* (urbains et périurbains dans l'aire urbaine de Lyon, rural dans le département de la Manche), ont mis en perspective des *configurations extrêmes*, allant de l'hyper-urbain au rural profond, en passant par le péri-urbain et les franges proches des agglomérations.

Une problématique commune au travers d'un système d'hypothèses

Afin de disposer d'un cadre de référence commun autorisant une approche comparative des divers territoires d'études, une *problématique* a été dégagée sous la forme d'un *système d'hypothèses*, dont la réalisation est supposée concourir, à une *mobilité libre, durable et solidaire*, non seulement au niveau d'un seul territoire, mais à différentes échelles, dès lors que tous les *acteurs se coordonnent et se mettent en mouvement*.

Hypothèse préliminaire (0): Une dimension essentielle de **l'autonomie des personnes** en situation de vieillissement est la **mobilité**.

Hypothèse 1: Les **projets de vie des personnes** en situation de vieillissement, vis-à-vis de leur mobilité dans leurs territoires vécus, reposent sur des **attentes génériques** qui peuvent être différenciées selon :

- les **situations de vie** (capacités physiques et cognitives, activités, revenus, environnement familial, réseaux de sociabilité),
- les **contextes territoriaux** (géographie, climat, densité, politiques territoriales, habitat, équipements, offres de services, activités associatives, citoyennes),



Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

et produire des niveaux de satisfaction ou d'insatisfaction au regard des projets de vie.

Hypothèse 2 : Les **offres de transport, de mobilité et de services faisant appel aux TIC** peuvent produire des niveaux de satisfaction ou d'insatisfaction au regard des « projets de vie des personnes ».

Hypothèse 3 : Les territoires qui favorisent l'accomplissement des « projets de vie » développent des **politiques d'aménagement** et des **capacités d'innovation** en termes de **services à la mobilité**, de participation citoyenne, visant à une équité intergénérationnelle, sociale et territoriale.

2 - PRINCIPAUX RESULTATS

Au terme de ces trois années de recherche, un certain nombre d'idées fortes ressortent, qui sont à la base des recommandations formulées plus avant.

Tout d'abord, il est indispensable de penser le vieillissement comme un processus actif, fait de transitions, ou de ruptures (au plan physique, affectif, cognitif, social, culturel, environnemental) ; Elles sont l'occasion tantôt de rebonds et de réaménagements (permettant de rétablir les équilibres nécessaires entre activités, capacités et environnements), tantôt de fragilités, voire de décrochages (pouvant conduire au développement de pathologies du vieillissement : dépression ou maladie invalidante). Afin de mieux appréhender et d'accompagner ces processus, la recherche-action a dépassé les catégories d'âges - inopérantes -, et introduit des notions relativement nouvelles : celles de *projets de vie*, de *situations de vie* et d'*attitudes de vie*.

Projets de vie des personnes vieillissantes

Par *projets de vie* on entend les anticipations à des horizons plus ou moins proches, que peuvent se forger les personnes, dans la continuité de leurs trajectoires antérieures, pour imaginer des futurs souhaitables, leur permettant de réaliser les activités de leur choix.

Des projets formés au cœur de « situations de vie »

Ces projets de vie s'élaborent au cœur des conditions d'existence des individus - que l'on a appelé « *situations de vie* ». Celles-ci se caractérisent par les capacités individuelles (physique, cognitive, psychologique), les ressources économiques et le capital socio-culturel, les activités quotidiennes (professionnelles, bénévoles, familiales, citoyennes), le genre, l'environnement familial, l'habitat et son équipement, le lieu de résidence, le cadre de vie et ses aménités. Ces caractéristiques sont autant de leviers d'actions possibles pour les acteurs publics ou privés. Quand les moments de transition sont anticipés, ou les fragilités émergentes identifiées, il est possible d'agir sur certaines caractéristiques des situations de vie pour aider les personnes vieillissantes à continuer à formuler et réaliser des projets de vie.

Des situations de vieillissement témoignant d'« attitudes de vie » différenciées

La recherche a permis de dégager très nettement deux principaux types de situations de vieillissement : les *seniors actifs* et les *personnes âgées fragilisées*.

- les *seniors actifs* ont fait le choix du célibat, sont encore en bonne santé, équipés en TIC, motorisés et/ou utilisateurs des transports collectifs. Dans l'aire urbaine de Lyon, on a distingué les femmes seules et les seniors en couple ou cohabitation. Dans le Mortainais, on a mis en évidence une « *attitude d'ouverture* » qui se décline selon différents projets de vie donnant lieu à des activités et à des mobilités diverses (activités centrées sur l'épanouissement personnel / activités visant à préparer ses vieux-jours / activités voués aux autres (familiales, associatives, citoyennes). La reconnaissance de ces seniors actifs permet de faire paraître les bienfaits du vieillissement qui, loin d'être seulement une charge et un coût collectifs, se révèle, pour une société menacée par des forces ségrégatives et inégalitaires, un atout majeur pour le lien social :

- les *personnes âgées fragilisées* ont subi des phénomènes de « déprise », connaissent généralement des problèmes de santé, ont été confrontées à des ruptures de vie, sont peu utilisatrices des TIC, ne peuvent plus conduire. S'agissant de celles qui cumulent plusieurs vulnérabilités (physique, handicap, revenus, isolement), les études lyonnaises les ont qualifiées de *personnes vieillissantes en « fragilité de mobilité »*. Les recherches du Mortainais ont fait apparaître deux attitudes de vie: d'un côté une « *attitude de repli* » (dans laquelle le principal projet de vie exprimé est celui de la survie) ; de l'autre une « *attitude sécurisée, sereine* » (des aménagements profonds ont été opérés et acceptés, avec pour projet de vivre agréablement et rester intégré à la vie sociale).

La mobilité-reliance, vecteur d'autonomie et d'intégration sociale



Pour toutes ces catégories de seniors, la mobilité apparaît comme un facteur d'autonomie (bien que vécue de manière différenciée en milieu rural et en milieu urbain). Mais aussi comme un facteur de reliance : une condition de l'intégration sociale des personnes. Particulièrement, pour lutter contre l'isolement (physique, affectif, social), des personnes qui cumulent plusieurs types de fragilités, la mobilité-reliance joue un rôle capital.

Agir sur les mobilités en prenant en compte les attentes génériques

Pour agir sur les mobilités et favoriser l'autonomie des personnes, un premier niveau d'actions consiste à prendre en compte, au-delà de la vitesse, les attentes « génériques » (s'exprimant chez toutes les catégories de seniors) qui participent de la réalisation des projets de vie (voir partie 1). Ces attentes portent soit sur les aspects existentiels (rythme calme, choisi, autonomie physique, liberté de choix, maîtrise de l'incertitude), soit sur les aspects relationnels (sociabilité, solidarités intergénérationnelles, citoyenneté), soit sur les lieux de vie et les services à la mobilité (sécurité physique, confort, aménités), soit enfin sur les conditions matérielles d'un vieillissement apaisé (proximité spatiale et relationnelle).

PERSPECTIVES : VERS UN RENOUVELLEMENT DES APPROCHES DU VIEILLISSEMENT ET DES MOBILITES

Le principal levier d'actions est de renouveler profondément les approches du vieillissement et des mobilités en relation avec la question des proximités. En effet, la réalisation des « projets de vie des personnes vieillissantes » dans les territoires vécus se construit en tension selon deux *processus ambivalents* :

- > *un processus d'autonomisation/ socialisation*, alliant dimensions individuelles et collectives, où, tout en préservant leur *autonomie*, les individus doivent *consentir*, lorsque leurs capacités diminuent ou qu'ils se trouvent confrontés à l'isolement, à *être aidés*, voire *accompagnés*, par d'autres (qu'il s'agisse de proches ou de professionnels);
- > *un processus de mobilité/ sédentarisation, reliant espaces privés et espaces publics*, où, en vue d'un *ancrage et d'un continuum résidentiels*, les personnes décident de s'installer, si elles ont le choix, dans un *lieu agréable*, où elles peuvent disposer d'un *habitat adapté*, inscrit dans un *bassin de vie de proximité*, qui propose des services et des lieux de convivialité et où elles peuvent accomplir des « mobilités douces », seules ou accompagnées, leur permettant de « sortir » de leur domicile » pour se maintenir en forme, réaliser divers actes quotidiens, participer à la vie de la cité.

Et si la mobilité de manière générale constitue bien une *dimension essentielle de l'autonomie* des personnes, la **mobilité-reliance** présente encore d'autres avantages:

- d'un côté, elle **favorise les transitions** que les personnes doivent accomplir au cours de leurs processus de vieillissement ;
- d'un autre côté, elle **facilite la réalisation de leurs « projets de vie »** en permettant de *lutter contre l'isolement* et en *facilitant les sorties du domicile*.

RENOUVELER LES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

Afin de réunir les conditions d'un « vivre ensemble à tous les âges », un enjeu majeur est de réussir une *qualification mutuelle* entre les « projets de vie » des personnes et les « projets des territoires ». A cet égard, la **question intergénérationnelle** devient un véritable défi pour les pouvoirs publics qui conduisent souvent, indépendamment de leurs projets d'aménagement, des *politiques sociales par âges*. Avec l'allongement de la vie et l'apparition de nouveaux âges (liés à une longue jeunesse et à une longue vieillesse), avec l'accélération des rythmes et du changement social, il importe de concilier les objectifs des « *territoires à produire* » (lesquels, pour assurer leur compétitivité, privilégient les « actifs ») et les obligations des « *territoires à vivre* » (lesquels, pour répondre aux aspirations de tous leurs concitoyens, doivent tenir compte de l'évolution des modes de vie de l'ensemble des populations résidentes, de manière permanente ou temporaire, mais aussi des salariés et des visiteurs).

De là se déclinent plusieurs propositions concrètes :

- Intégrer le vieillissement dans l'ensemble des politiques publiques pour faire face à la perspective d'une « société des aînés »



Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

- Au-delà des politiques sociales (prise en charge des personnes âgées et de la dépendance), aménager les territoires et concevoir l'urbanisme pour, sans stigmatiser les personnes vieillissantes, ils répondent à leurs attentes génériques tout en favorisant un vivre ensemble à tous les âges,
- Développer la notion de bassins de vie de proximité inter-âges : elle fournit un cadre de référence pertinent pour repenser l'équipement des territoires et les services aux populations, aussi bien en milieu urbain à l'échelle d'un quartier qu'en milieu rural au niveau d'un centre-bourg, dès lors qu'y sont maintenus des équipements et des services accessibles, offrant aux personnes un continuum existentiel et, loin du maintien à domicile, la possibilité de « sortir de chez soi ».

INNOVER DANS LES SERVICES A LA MOBILITE

Considérer une **mobilité-reliance**, favorisant les transitions que les personnes âgées accomplissent pour réaliser leurs projets de vie, revient à dépasser la notion de transport, rapprocher des espaces, des hommes, des ressources, pour répondre à leurs besoins de déplacements, d'informations, de services et de relations sociales.

De là se déclinent plusieurs recommandations en terme « d'innovations » :

- Concevoir des offres complètes de services pour une mobilité reliance (intégrant aspects techniques, aspects relationnels et accompagnements humains) ;
- Innover dans les usages partagés et accompagnés de l'automobile dans les territoires ruraux et développer la fonction d' « accompagnateurs » de mobilité ;
- Développer des plateformes de mobilité qui, grâce aux TIC mettent en réseau des démarches existantes, assurent le partage des moyens et coordonnent les acteurs ;
- Accorder une place plus importante à l'innovation sociale ;
- Jouer à la fois sur le rôle d'intégration et la capacité de mise en réseaux des TIC (consubstantielles des nouvelles offres de mobilité) et sur l'accompagnement humain et pédagogique.

Il est important de rappeler, en conclusion, que la recherche-action a accompagné, sur les territoires étudiés, des démarches de développement territorial et d'élaboration des politiques publiques (Livre blanc, ouvrage éditorial, groupes projets, co-conception de services innovants). Cette démarche a initié ou enrichi, plus ou moins directement, certains projets dans les territoires (plateforme de mobilité à Villeurbanne, Chaîne des jardins dans le Mortainais : voir annexes 2 et 5).